



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse  
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale  
M. Gilles Damphousse conseiller municipal  
Mme Sonia Richard conseillère municipale  
M. Gaétan Tessier conseiller municipal  
M. Michel Champagne directeur général  
Me Julie Marchand greffière  
Absentées : Martine St-Amant conseillère municipale  
Marie-Ève Tremblay conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence Mme Annie Pronovost, mairesse.

2019-07-277

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-278

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance et de l'adopter tel que  
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution acceptant la proposition de la firme Lignco (Sintra Inc.) au coût de  
11 492.05 \$ taxes incluses, pour effectuer les travaux de lignage de rues;
4. Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage ponctuels pour  
l'année 2019 (# 2019-06-06);
5. Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets  
particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère  
des Transports du Québec pour l'exercice financier 2019-2020;
6. Résolution mandatant Mme Danielle Leclerc, de procéder à la conception et la  
réalisation du char allégorique dans le cadre de la 52<sup>e</sup> édition du Festival  
Western;
7. Période de questions;

294 (a)



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-279

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME LIGNCO (SINTRA INC.) AU COÛT DE 11 492.05 \$ TAXES INCLUSES, POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder aux travaux de lignage des rues;

CONSIDÉRANT QU'elle a procédé à des demandes de prix;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme Lignco (Sintra Inc.) au coût de 11 492.05 \$ taxes incluses représente le plus bas prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Lignco (Sintra Inc.) pour effectuer les travaux de lignage de rues au coût de 11 492.05 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-280

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2019 (#2019-06-06)

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 11 juillet 2019, deux (2) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix du contrat	Conformité de la soumission
Groupe Pelletier Entretien	100 948.05 \$ taxes incluses	Soumission conforme
Lebel Asphalte 2008 (9191-0406 Québec Inc.)	89 220.60 \$ taxes incluses	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de pavage ponctuels pour l'année 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lebel Asphalte 2008 (9191-0406 Québec Inc.), au coût de 89 220.60 \$ taxes incluses (soit un taux unitaire de 3.88 \$ /pied carré plus les taxes applicables, pour un maximum de 20 000 pieds carrés), conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité



2019-07-281

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

### DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire procéder, à l'été-automne 2019 à des travaux de réfection majeure sur le Rang Sud, la route Pierre-Paul, la rue de la Montagne, le rang des Rivard et la route Germain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrits ci-dessus sont estimés à 715 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation de ce projet, bénéfique pour l'ensemble des contribuables du territoire, est néanmoins limité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'inscrire ces travaux au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2019-2020;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Michel Champagne, directeur général, à transmettre le formulaire de demande dûment complété.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-282

### RÉSOLUTION MANDATANT MME DANIELLE LECLERC, DE PROCÉDER À LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DU CHAR ALLÉGORIQUE DANS LE CADRE DE LA 52<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Leclerc a déposé une proposition pour l'aménagement du char allégorique de la Ville de Saint-Tite, dans le cadre des activités de la 52<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Leclerc propose d'aménager ledit char allégorique de la Ville moyennant une somme de 3 000 \$ pour la conception et la réalisation du char, comprenant le croquis et sa transmission au responsable de la parade, l'enregistrement de la musique, le transport du char avant et après la parade, les figurants, la logistique, le démontage après la parade, etc. plus le coût d'achat des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Mme Danielle Leclerc pour la conception et la réalisation du char allégorique de la Ville de Saint-Tite pour le défilé de la 52<sup>e</sup> édition, au coût total maximal de 3 600 \$ incluant l'achat des matériaux.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-07-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit levée à 18 heures 43.

Adoptée à l'unanimité



Me Julie Marchand, greffière



Mme Annie Pronovost, mairesse